

POINTS CLÉS

Les points clés à retenir sont les suivants :

1. **Reconnaître l'agentivité des migrants** : Les migrants d'Afrique du Nord et de l'Ouest adoptent des stratégies souples fondées sur la mobilité pour favoriser leur résilience et leur développement, ainsi que ceux de leur communauté. Ils contribuent également au développement national. Ils migrent essentiellement à l'intérieur de leur pays, de leur région et de leur continent, et pour des raisons d'emploi, de famille et d'études. La contribution des migrants au développement est de plus en plus reconnue dans des politiques de leurs pays et régions d'origine, et doit l'être davantage dans des politiques des pays et régions de destination, ainsi que dans des dialogues politiques entre pays africains et européens.
2. **Lutter contre les inégalités dans la migration** : Les migrants adaptent leurs stratégies fondées sur la mobilité à l'évolution des politiques, des possibilités sur le marché de l'emploi, des contrôles aux frontières et des risques. Cependant, leur capacité à le faire et à contribuer à la résilience économique, sociale et environnementale et au développement national dépend de leurs caractéristiques socioéconomiques et de leur statut migratoire. La base de données factuelles sur ces inégalités doit être améliorée, et des mesures correctives – telles qu'un accès plus équitable aux voies de migration régulières – doivent être intégrées dans les accords bilatéraux et multilatéraux en matière de migration.
3. **Comprendre les liens entre le profil et la situation des migrants et l'exposition aux risques et leur capacité à y faire face** : Le profil et le statut juridique des migrants socioéconomiques influent sur leur degré de vulnérabilité aux risques dans les pays de transit et de destination. La vulnérabilité générale aux risques semble avoir été exacerbée par les politiques de migration de plus en plus sélectives adoptées en Europe. La base de données factuelles sur les articulations entre migration, vulnérabilité et risques doit être améliorée et utilisée pour éclairer des programmes efficaces de protection et d'aide, ainsi que des politiques nationales et transnationales.
4. **Décriminaliser le statut de migrant irrégulier** : Les entrées et séjours irréguliers sont fréquents sur la route de la Méditerranée centrale. Les migrants en situation irrégulière violent la loi de leurs pays de transit ou de destination, mais ne sont pas des criminels pour autant. La pénalisation excessive de la migration irrégulière revient trop souvent à un déni des droits fondamentaux des migrants. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui a été approuvé par la grande majorité des États d'Afrique du Nord et de l'Ouest, énonce des droits qui s'appliquent à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique. Les principes de mise en œuvre figurant dans le Pacte mondial devraient devenir prioritaires dans les programmes politiques.

5. **Reconnaître la complexité du trafic illicite de migrants** : Les migrants qui n'ont pas accès aux possibilités de migration régulière font souvent appel aux passeurs pour surmonter les obstacles à la migration. Ce faisant, ils s'exposent souvent aux mauvais traitements et à l'exploitation. Dans le même temps, le trafic illicite peut également être une stratégie de subsistance à long terme pour des communautés dans des pays de transit clés, ainsi qu'un service fourni aux migrants. Les politiques visant à lutter contre le trafic illicite et la migration irrégulière doivent reconnaître cette complexité pour être efficaces à terme et limiter les conséquences négatives pour les migrants et les communautés fragiles sur le plan économique dans les pays de transit. En outre, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains ne doivent pas être confondus, mais être traités différemment.
6. **Déconstruire les idées fausses et les craintes au sujet de la migration africaine** : Selon certains sondages réalisés en Afrique du Nord et de l'Ouest, près d'un tiers des adultes souhaiteraient émigrer de façon permanente de leur pays. Une extrapolation hâtive laisserait dès lors entendre que des dizaines de millions de personnes migreraient si elles le pouvaient. Une telle conclusion ne fait que nourrir la peur d'une invasion dans les sphères médiatiques et politiques européennes. Les faits montrent pourtant une situation inverse : au cours d'une vie, moins de 3 % des personnes migrent réellement, et seule une minorité d'entre elles ont l'Europe pour destination. Il faut en conclure que les intentions de migrer mesurées dans les sondages ne prédisent en rien des faits ou des actes.
7. **Appuyer des politiques fondées sur des éléments factuels et surveiller leurs effets** : La base de données factuelles sur les tendances migratoires au départ de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, ainsi qu'à l'intérieur de ces régions et entre elles, s'améliore mais reste insuffisante, ce qui entrave l'adoption de politiques et de programmes complets et efficaces. En outre, davantage de données et d'éléments factuels sont nécessaires sur la manière dont les politiques nationales et transnationales façonnent les tendances migratoires, les risques auxquels sont exposés les migrants, et leur capacité à contribuer à la résilience et au développement à l'échelle transnationale. Des efforts doivent être consentis à l'échelle nationale et régionale pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données. Il est important que le point de vue des migrants et celui de leur communauté d'accueil soient régulièrement inclus dans la production de données factuelles.
8. **Produire et analyser des données administratives pour éclairer les opinions et informer les gouvernements** : Le manque de données fiables et accessibles sur la migration et les migrants ouvre la voie à toutes sortes de jugements erronés qui nuisent à la bonne gouvernance et à la cohésion sociale. La masse d'informations recueillies régulièrement par les administrations publiques en Afrique du Nord et de l'Ouest doit être traitée afin de renforcer les connaissances statistiques sur les flux et les populations de migrants, et leurs dimensions économique et sociale à l'échelle locale et nationale.